

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 3 février 2026 à 20H00

Présidence : Elsa Bonhert Deprez, Présidente

La Présidente ouvre la 22^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3^{ème} de son mandat. Elle souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, à la représentante de la presse ainsi qu'au public.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Alexandre Anthonioz
- Jean-Luc Cressier
- Sylvie Diserens
- Nicole Egli Anthonioz
- Jean-Jacques Gacond
- Philippe Hofer
- Roberto Sousa
- Elias Traby
- Laurent Voruz

Membres absents et non excusés :

- Colin Grand

45 conseillères et conseillers sont présents.

La Présidente ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 9 décembre 2025, sous la présidence de Madame Elsa Bonhert Deprez.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est adopté par 42 voix et 2 abstentions.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié au point 1 :

1. Election

- Un.e membre des Vert.e.s en tant que remplaçant à l'AIMLE, le poste étant vacant
- Un.e membre des Vert.e.s à la COGEFIN, en remplacement de Madame Angélique BIONAZ, démissionnaire des Vert.e.s
- Un.e membre des Vert.e.s à l'AIML, en remplacement de Madame Angélique BIONAZ, démissionnaire des Vert.e.s
- Un.e membre des Vert.e.s au Conseil EMB, en remplacement de Madame Angélique BIONAZ, démissionnaire des Vert.e.s

Conseil communal de Moudon

Madame Angélique BIONAZ reste au Conseil communal et siégera en tant qu'indépendante jusqu'à la fin de la législature.

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 97/26, Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 250'000.- au préavis 12/22 pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare,
- b) Préavis No 99/26, Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour l'assainissement de l'amiante dans des bâtiments scolaires de l'Ochette et du Montillier,
- c) Préavis No 100/26, Demande d'un crédit d'étude de CHF 234'000.- pour l'élaboration du plan d'affectation Gare – Préville,
- d) Préavis No 101/26, Demande d'un crédit de CHF 58'000.- pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété de la Commune de Moudon, parcelle 1096,
- e) Préavis No 102/26, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 373'500.- au préavis 64/24 pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin.

4. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Elections

- Le poste étant vacant, Monsieur André Dévaud (les Vert.e.s) est nommé en tant que remplaçant à l'AIMLE.

Madame Angélique Bionaz a annoncé sa démission du groupe des Vert.e.s. Elle reste au Conseil communal et siégera en tant qu'indépendante jusqu'à la fin de la législature. Ne représentant plus un groupe, elle ne peut pas être nommée dans les commissions ad-hoc, et doit également être remplacée dans les commissions permanentes.

- Madame Nicole Scheidt (les Vert.e.s) est nommée à la COGEFIN ;
- Madame Caroline Stevens (les Vert.e.s) est nommée à l'AIML ainsi qu'au Conseil EMB.

2. Communications

- a) du Bureau

Conseil communal de Moudon

- Le Bureau a appris le décès, le 27 décembre 2025, de Monsieur Philippe Braillard, qui a été Municipal à Moudon de 1978 à 1985. La Présidente prie l'assemblée de se lever un moment de silence est observé en sa mémoire.
- Le Bureau s'est réuni le mardi 16 décembre dernier, avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.
- Le lundi 12 janvier, une délégation du Bureau a assisté au tirage au sort des listes pour les élections communales du 8 mars prochain.
- Jeudi 29 janvier, La Présidente et la secrétaire ont rencontré la Préfète de la Broye-Vully, Madame Anne Marion Freiss. Elle a passé en revue les documents du Conseil communal présentés par la secrétaire, et nous a donné quelques conseils pour le bon déroulement des votations et élections du 8 mars prochain.
- La Présidente annonce que le Bureau a reçu tout récemment la démission de la secrétaire du Conseil communal, Madame Nicole Wyler. La Présidente donne lecture de sa lettre. L'assemblée s'est levée et a applaudi chaleureusement la secrétaire. Cette dernière a été très touchée de cette reconnaissance et remercie tout le monde pour la bonne entente et les bons moments passés ensemble.
- Pour terminer, la Présidente informe des rappels techniques : la Municipalité s'exprime sans le micro-main, fort et distinctement. / de même pour les rapportrices et rapporteurs de commissions. / les membres du CC utilisent le micro-main, en le plaçant très près de la bouche.

b) de la Municipalité

Communication No 28-26

Drame de Crans-Montana – Sécurité incendie dans les établissements et bâtiments publics à Moudon

À la suite du drame survenu à Crans-Montana le 1 janvier 2026, le Conseil d'État du canton de Vaud a annoncé, le 9 janvier dernier, une première série de mesures afin de renforcer la prévention, la formation et le respect des réglementations de protection incendie au sein. Les établissements dont l'exploitation est soumise à la loi vaudoise sur les auberges, débit de boissons (LADB). Cette volonté politique passe notamment par un renforcement des contrôles des établissements en activité.

Bien que, dans le canton de Vaud, les propriétaires et les exploitants restent les premiers responsables de la mise en œuvre des mesures de protection et de défense incendie, les communes sont chargées de contrôler le respect des prescriptions en matière de protection incendie.

Dans ce contexte, la Municipalité donnera suite aux intentions du Conseil d'État afin de garantir le respect de la réglementation en matière de protection incendie. À cet effet, le dicastère de l'aménagement du territoire définira une stratégie de contrôle ciblé pour les établissements publics, tandis que le dicastère des bâtiments, procédera au contrôle de la protection incendie des bâtiments communaux accueillant du public. En parallèle, la Municipalité a renforcé les mesures applicables aux manifestations publiques se déroulant sur le territoire communal, conformément à une demande du Canton formulée le 5 janvier 2026. Dans le cadre de l'examen de chaque

demande de manifestation, le service de l'urbanisme et de la police des constructions (UPC) est désormais systématiquement associé afin d'effectuer les vérifications requises en matière de protection incendie.

Communication No 28-26

Dans le cadre de la procédure de consultation en vue de la modification des statuts du SDIS Haute-Broye, la Municipalité informe que les questions de la commission du Conseil communal nommée pour cet objet ont bien été transmises au comité de direction (Codir).

Le calendrier initial du SDIS prévoyait la présentation d'un préavis municipal d'ici au mois de juin 2026. Toutefois, au vu des questions soulevées par les Communes membres, le projet de modification des statuts doit, au préalable, faire l'objet d'un examen par le SDIS. La Municipalité reviendra vers le Conseil communal sur cet objet en temps utile.

3. Rapports des commissions

Les rapports de la COGEFIN ne sont pas lus.

a) Préavis No 97/25 : Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 250'000.- au préavis 12/22 pour le réaménagement de l'interface multimodale de la Gare,

Rapporteur de la commission ad hoc : Monsieur Patrick Soppelsa

Rapporteur de la COGEFIN : Monsieur Frédéric Besse

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann relève qu'en 2022 le Conseil communal a voté un crédit, trois ans se sont passés on revote un nouveau crédit mais il n'y a toujours pas d'échéancier. Dans trois ans on recommence car le fond n'aura pas tenu, les normes SIA auront changés ou il y aura de nouvelles réglementations ? On a de bons ingénieurs dans le pays mais cet ingénieur mandaté est-il d'accord de prendre en charge les coûts supplémentaires si dans 3 ans ça ne joue pas ? Monsieur Zimmermann, s'il comprend bien, pense que c'est un crédit qui vise à planifier et réfléchir sur le tout, mais pas du tout encore à la mise en œuvre en ce qui concerne l'engagement de personnel d'entreprises. En fait, ce sera un nouveau préavis et on aura dépassé le million pour études.

Madame la Syndique Carole Pico informe que le planning est dans le préavis, en page 7, soit :

- Projet déposé à l'examen préalable cantonal : mars 2026
- Dépôt du dossier de mise à l'enquête publique : septembre 2026
- Préavis du crédit de construction : octobre 2026
- Première étape des travaux (périmètre en vert sur le plan) : 2027-2028.

Ce préavis répond vraiment à des nouvelles demandes, qui sont bien expliquées dans le préavis, un nouveau périmètre, de nouvelles études et beaucoup plus de séances avec le Canton, les CFF et des partenaires concernés depuis 2023. Concernant le pont, en séance de commission, Monsieur Loïc Bonny est intervenu à ce propos ce qui a interpellé la Syndique. Cette dernière a pris contact avec Madame la Voyère qui lui a apporté les renseignements suivants : comme c'est un pont communal, elle ne va pas intervenir, mais elle lui a donné les coordonnées d'une personne au Canton qui pourrait venir s'occuper de l'étude de ce pont qui sera faite parallèlement. Pour le moment, il n'y a rien de négatif pour ce pont.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Etienne Habegger remarque que 3 mn serait économisées si les bus passent par le pont St-Michel. Il n'est pas très sûr de cette économie de temps en été, en période de récolte, lorsque les agriculteurs sont en livraison au centre collecteur.

Le Municipal Felix Stürner lui répond que l'économie de temps n'est pas par le pont St-Michel mais pour les lignes venant de Lausanne et qui emprunteront la zone de retournement au parking du Bicentenaire.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust se demande si ce préavis 97/26 est subordonné au PaCom et s'il ne faudrait pas attendre que ce dernier soit approuvé par le Canton pour pouvoir commencer les travaux concernant l'élaboration du plan d'affectation Gare – Préville (préavis 100/26) ?

La Syndique Carole Pico informe que ce sont deux projets différents et le préavis 97/26 ne fait pas partie du périmètre du plan partiel d'affectation.

Le Municipal Jean-Philippe Steck a apporté un complément d'information. Malheureusement, un problème technique a privé la rédactrice de ce PV de l'enregistrement. Bien qu'ayant été sollicité par la secrétaire pour obtenir les informations manquantes, le Municipal Steck n'avait pas encore donné suite au moment de l'envoi de ce PV.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'étude complémentaire au préavis 12/22 au maximum de CHF 250'000.- TTC pour la poursuite de la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare, dont à déduire les subventions cantonales et toutes autres participations éventuelles de tiers,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 97/26 est accepté par 42 voix et 2 abstentions

Le Municipal Felix Stürner remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

b) Préavis No 99/26 : Demande d'un crédit de CHF 160'000.- pour l'assainissement de l'amiante dans des bâtiments scolaires de l'Ochette et du Montillier

Rapporteur de la commission ad hoc : Monsieur Daniel Perret-Gentil

Rapporteuse de la COGEFIN : Céline Ombelli

La Présidente ouvre la discussion sur les rapports de commissions.

Conseil communal de Moudon

Madame Karine Weber demande quelle est la surface et combien de classes sont concernées.

Le Municipal Roger Müller répond que six classes à la Charmille, un couloir et un local d'entretien sont concernés par des faux plafonds amiantés. Au Montillier, ce sont des plaques fibreuses derrière les radiateurs qui contiennent de l'amiante mais dans tous les cas l'amiante ne se diffuse pas dans l'air et est sans danger pour la santé, selon les expertises effectuées.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan s'étonne qu'il ait fallu attendre quatre ans alors que l'ordonnance d'assainissement avait été mis en degré un. Elle relève également que dans les classes, il y a beaucoup de décorations et il faudrait peut-être rendre attentif le corps enseignant de ne pas faire trop de trou dans les murs.

Le Municipal Roger Müller estime qu'il ne faut pas trop chiffonner là-dessus, les enseignants utilisent des crochets dans les murs qui sont existants depuis 10-15 ans. Si la santé des enfants et du corps enseignant est importante, même le spécialiste ne comprend pas pourquoi ce plafond a été mis en degré un. Le Municipal Roger Müller informe encore qu'un appel d'offre avait été lancé et une société avait été choisie pour l'assainissement amiante, mais cette dernière s'était désengagée. Le Municipal Müller relève qu'effectivement ça aurait dû quand même se faire plus vite.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 160'000.- pour l'assainissement de l'amiante dans des bâtiments scolaires de l'Ochette et du Montilier,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 99/26 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Roger Müller remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis et informe que les premiers travaux vont se faire pendant les vacances scolaires d'avril prochain et les gros travaux sont agendés pour les vacances scolaires estivales.

- c) Préavis No 100/26 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 234'000.- pour l'élaboration du plan d'affectation Gare - Préville**

Rapporteur de la commission ad hoc : Madame Nicole Scheidt
Rapporteur de la COGEFIN : Jakup Isufi

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck apporte quelques modifications sur le rapport de la commission ad hoc.

Sur une question de Monsieur Frédéric Besse, la Syndique Carole Pico répond que la Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) se trouvera à la place de la Gare et les métiers qui touchent la terre seront à Grange-Verney.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde à cet effet un crédit d'étude maximum de CHF 234'000.- pour l'élaboration d'un plan d'affectation Gare-Préville,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 100/26 est accepté par 42 voix, 1 avis contraires et 1 abstention

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie l'assemblée.

- d) Préavis No 101/26 : Demande d'un crédit de CHF 58'000.- Pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services, propriété de la Commune de Moudon, parcelle 1096.**

Rapportrice de la commission ad hoc : Madame Josiane Glauser

Rapportrice de la COGEFIN : Michelle Grandjean

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Ivo Marques demande s'il est prévu que les collaborateurs puissent utiliser ces bornes.

Le Municipal Roger Müller répond qu'envisager l'ouverture pour les collaborateurs concernant l'utilisation de ces bornes n'est pas prévue. Ça demande une gestion pointue et ce sont des sociétés qui s'occupent des facturations. Mais le Municipal Müller n'exclut pas qu'un jour peut-être.

Monsieur Etienne Habegger faisait partie de la commission 89/25 concernant l'achat de trois véhicules pour le service de voirie et des espaces verts. Il avait demandé si les bornes actuelles suffisaient avec cet achat et le Municipal Gzim Rama avait donné une réponse positive. Il s'étonne donc de réinstaller déjà maintenant trois bornes électriques de recharge pour véhicules.

Le Municipal Roger Müller répond qu'avec l'agrandissement futur du parc des machines électriques pour la voirie et les véhicules actuels, la Municipalité est obligée de prévoir car on arrive aux limites.

Madame Françoise Matthey demande si des panneaux solaires sont prévus.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Roger Müller répond par l'affirmative et ce jusqu'en 2036.
La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 58'000.- pour l'installation de trois bornes électriques de recharge pour véhicules au bâtiment des services propriété communale, parcelles 1096,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera investi sera amorti en 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 101/26 est accepté par 40 voix et 4 abstentions

Le Municipal Roger Müller remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

e) Préavis No 102/26 : Demande d'un crédit complémentaire de CHF 373'500.- Au préavis, 64/24 pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin

Rapportrice de la commission ad hoc : Monsieur Willy Blaser

Rapporteur de la COGEFIN : Madame Sandrine Bosse-Buchanan

La Présidente, au vu des rapports de commissions et d'un amendement, rappelle comment cela va se passer : Vote sur l'amendement de la conclusion 1 / annonce du résultat / vote sur l'ensemble des conclusions, amendée ou pas, selon le résultat / les 2 votes sont complètement indépendants l'un de l'autre. Cela signifie que chacune et chacun peut accepter ou refuser l'amendement, puis accepter ou refuser l'ensemble des conclusions ou s'abstenir, tout est possible.

La Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Julien Pittet informe que la COGEFIN a accepté ce préavis sur l'unique base que cet argent a déjà été dépensé, donc on ne peut pas dire que ça mettrait en péril les dépenses futures de la Commune. Monsieur Pittet aimerait savoir si l'amendement proposé par la commission ad hoc a été vérifié au niveau de sa légalité ? En effet, si l'argent a été dépensé et encaissé par le Bureau d'étude, il n'est pas possible, à son sens, de voter quoi que ce soit. Monsieur Pittet votera contre ce préavis.

Monsieur Loïc Bonny remercie déjà la Municipalité et plus particulièrement le Municipal Serge Demierre pour avoir transmis ce préavis en toute transparence. C'est cette transparence qui lui permet d'intervenir ce soir sur la base d'éléments concrets, ce qui n'aurait pas été possible si un simple dépassement avait été communiqué. En lisant le préavis et le rapport de la commission, il y a des éléments qui choquent Monsieur Bonny pour un Bureau d'étude et qui montrent leur

incompétence. Ce Bureau a clairement manqué à son devoir. Il va juste citer les 3 éléments qui l'ont le plus choqué.

1. Trafic intense sur l'avenue Eugène-Burnand

"Apparemment il y a beaucoup de trafic à l'avenue Eugène-Burnand, il ne s'en serait pas douté". Comment est-il possible d'argumenter en disant que le trafic a été sous-estimé alors que l'avenue en question est le principal axe de la ville ? C'est clairement une erreur de vouloir effectuer ces travaux de jour. Cette erreur n'entraîne pas forcément des coûts supplémentaires, mais n'a pas permis de deviser correctement dans le 1^{er} préavis.

2. Présence de sable dans la fouille du pousse-tube

Un peu de connaissances en géologie et, surtout la consultation du Géoportail vaudois, qui est en accès libre et sur lequel est recensé un grand nombre de sondages géologiques, auraient suffi pour identifier le sable. Les sondages géologiques dans le secteur indiquent clairement la présence de sable, notamment sur le site de Steinform. Pour tout bureau, la récolte des données est essentielle pour bien concevoir et dimensionner les ouvrages d'un projet soit en consultant ce qui existe si ce n'est pas trop éloigné, soit en mettant en place une campagne de sondage si l'incertitude est trop grande. Dans le cas présent, il existe une grosse lacune dans les données géologiques. On ne peut pas se baser sur des sondages se trouvant à plus de 100 mètres. L'expérience de Monsieur Bonny est qu'il n'y a rien de plus incertain que ce qui se trouve sous nos pieds. Un simple sondage carotté au droit de la cellule de départ pour un montant de 10-15 KCHF aurait permis d'identifier les mauvaises conditions de terrain et de sélectionner la solution la plus adaptée pour faire ce passage de tubes et en amont, campagne de sondages qui a été réalisée, mais après coup. La présence de sable ne pouvait donc pas être une surprise si le Bureau d'étude avait effectué son travail correctement. Du coup, on se demande pourquoi le bureau d'étude n'a pas été capable d'identifier les mauvaises conditions du terrain.

3. Elargissement des fouilles pour les conduites à cause de l'utilisation de blindage type Krings

Il est impensable de réaliser des fouilles à proximité immédiate d'une route très fréquentée par des poids lourds sans l'utilisation de blindage. Même dans la réalisation du CAD, des blindages ont été mis en place. La largeur des fouilles aurait dû être anticipée avec blindage.

Dans ce préavis, d'autres erreurs ont été avancées, notamment l'arrachage d'une conduite de gaz, ainsi que des défauts dans des conduites nouvellement posées. Ces erreurs ont été assumées financièrement par les entreprises en cause. Alors pourquoi le Bureau n'assumerait-il pas une part de ses erreurs ? Ici tout est question de responsabilité. Est-il juste que la Commune assume l'entière responsabilité et donc du coût pour des erreurs commises par le Bureau d'étude ? Dans le préavis, Monsieur Bonny n'a rien lu sur une négociation financière avec le Bureau en question. La Municipalité a-t-elle renoncé à percevoir légitimement des compensations financières ? Pour quelles raisons ?

Le Municipal Serge Demierre relève que la Municipalité partage cette frustration, celle exprimée par la commission et certainement celle de la majorité de ce Conseil par rapport à ce dépassement dans le cadre des travaux. La Municipalité s'est posé la question légitime s'il fallait faire un procès.

Conseil communal de Moudon

Du moment que l'argent a été dépensé, il y a un réel problème juridique. Ce problème est en discussion auprès du Canton dans le sillage de la modification la loi sur les communes car effectivement dès lors que l'argent a été dépensé, qu'est-ce que le Conseil peut encore voter ? L'idée n'est pas de parler d'un préavis mais d'un avis de dépassement. En effet, dans un préavis, un amendement a du sens avant que l'argent soit dépensé. En regardant les comptes, le Bureau d'ingénieur ne touche pas un centime de plus que ce qu'il avait annoncé dans le 1^{er} préavis. La Municipalité a vérifié les comptes et le Municipal Demierre rassure que les travaux qui ont été fait sont réels. Il termine en disant que le préavis a du sens.

Monsieur Etienne Habegger regrette que, lorsque les chantiers se passent mal, la Municipalité ne reconvoque pas la commission ou lui soumette des faits. Il met qu'une petite partie de la faute sur la Municipalité mais le Bureau d'ingénieurs a clairement failli. Que l'amendement soit légal ou pas, l'important est que la Municipalité s'encadre de personnes compétentes, ce qui n'est pas le cas de ce Bureau d'ingénieurs en tout cas pour ce dossier.

Madame Laetitia Seitenfus voudrait savoir, si le préavis était refusé, comment ça se traduirait dans les comptes communaux ?

Le Municipal Serge Demierre concède que ce n'est jamais arrivé mais l'argent a été dépensé et comme la COGEFIN l'a exprimé ça été absorbé. Dans le rapport de la commission ad hoc, il est relevé que ça aurait pu coûter encore plus cher si des palplanches avaient dû être posées. Mais voilà, ce sont des professionnels est à un moment donné, la Municipalité doit aussi faire confiance et n'a pas les mesures pour dire comment doivent se réaliser les travaux. Le Municipal Serge Demierre rappelle que ce n'est pas la Municipalité qui a choisit ce Bureau d'ingénieurs pour tous les travaux de la jonction Sud et il n'ose pas imaginer l'ambiance s'il y avait un procès alors que tout ça durera jusqu'en 2029. La Municipalité fait quand même de sorte à garder de bons rapports entre le Canton, la Commune et l'ingénieur cantonal est elle n'est pas sûre qu'elle aurait gagné un procès ce, d'autant plus que l'ingénieur n'a rien facturé de plus par rapport au 1^{er} préavis. Pour le Municipal Serge Demierre, c'est sûr qu'il aurait préféré venir devant le Conseil avec un montant global.

Monsieur Willy Blaser informe que cet amendement est aussi pour mettre en garde la Municipalité car ce n'est pas la 1^{ère} fois que ça arrive comme relevé dans le rapport de la commission ad hoc. Le préavis concernant le pont St-Eloi (53/20) et le préavis sur l'aménagement d'un chemin piétonnier au Champ-du-Gour (28/18) ont été voté par le Conseil, qui a eu affaire après coup, à une augmentation de 70% et là aussi l'argent avait été dépensé. Monsieur Blaser relève que cet amendement est aussi un avertissement et que ça ne doit plus se passer. Là on est dans une collectivité publique mais dans le privé, si trois fois il y a des augmentations comme ça, c'est la faillite ! Là ça n'est pas le cas, on ne peut pas faire grand-chose l'argent étant dépensé, mais la commission tient à mettre en garde la Municipalité. Quant à la validité de l'amendement de CHF 10'000.-, Monsieur Blaser dit bien qu'il n'est pas avocat mais on doit les trouver d'une certaine manière. Il conseille de voter le préavis mais avec l'amendement.

Monsieur Ivo Marques voudrait savoir si on doit voter sur le dépassement, comment la Municipalité a-t-elle pu payer avant d'avoir l'accord du Conseil ?

Le Municipal Serge Demierre répond que le Bureau d'ingénieurs n'a rien demandé de plus mais ce sont les autres corps de métiers, qui ont réellement effectué le travail. On ne peut pas aller vers ces gens et leur dire que l'ingénieur a mal fait son travail, donc eux ne sont pas payés.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Julien Pittet rejoint les propos de Messieurs Habegger et Blaser. Cela revient à dire que la Municipalité peut dépenser sans avoir l'avis du Conseil communal ni celui de la COGEFIN. Ce qui est certain, c'est que la Municipalité aurait dû les informer dès qu'elle a eu connaissance de cet état, ce qui n'a pas été fait. Encore une fois, la Municipalité ne brille pas dans la gestion de l'information.

Le Municipal Serge Demierre donne lecture de l'article 22 du règlement qui dit que lorsqu'un crédit est épuisé, toutes les dépenses supplémentaires doivent être portées à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite en bonne et due forme. La Municipalité a choisi le préavis pour apporter plus d'explications avec des montants, mais elle aurait pu s'en tenir à une simple communication.

Monsieur Ivo Marques remarque que s'il y avait la possibilité d'avoir une communication, pourquoi doit-on voter sur un préavis. Le Conseil n'a aucune raison de voter ce préavis ce soir.

Le Municipal Serge Demierre informe qu'on peut penser ce que l'on veut, mais légalement, il y a quelque chose d'écrit et bien que l'argent soit dépensé, la Municipalité a agi en toute transparence également pour la commission de gestion.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La Présidente passe au vote de l'amendement proposé par la commission ad hoc à la conclusion 1, soit :

- 1. accorde un crédit complémentaire d'investissement maximum de CHF 363'500.- TTC au préavis 62/24 pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA.***

L'amendement à la conclusion 1 est accepté par 29 voix, 10 avis contraires et 5 abstentions

La Présidente passe au vote de l'ensemble des conclusions amendées.

- 1. accorde un crédit complémentaire d'investissement maximum de CHF 363'500.- TTC au préavis 62/24 pour la déviation de la conduite d'eau attenante au pont des Sorbiers, le remplacement de la conduite d'eau et une réfection partielle du chemin du Devin, dont à déduire les éventuelles subventions, participations de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 102/26 amendé est refusé par 20 voix, 15 oui et 9 abstentions

Monsieur Etienne Habegger, en fin de séance de commissions, a demandé au Municipal Serge Demierre si, dans 30 ou 40 ans, la conduite se fissurait, faudrait-il à nouveau CHF 1'2000'000.- pour ça refaire. La réponse a été qu'il y aurait toujours la possibilité de mettre cette conduite accrochée au pont. Monsieur Habegger s'étonne donc que cette variante n'ait pas été étudiée, soit de mettre cette conduite temporairement ailleurs déjà maintenant et la refixer une fois les travaux terminés, ce qui aurait certainement apporté une belle économie.

4. Propositions individuelles

Monsieur André Zimmermann relève que le Conseil a voté un règlement sous la présidence de Monsieur Julien Pittet. Qu'en est-il ?

La Présidente Elsa Bonhert répond qu'il rentre en vigueur à la prochaine législature et doit être en cours de rédaction ou de validation.

La Syndique Carole Pico donnera une réponse précise ultérieurement.

Monsieur Jeremy Contomanolis remarque les tarifs qui ont augmentés pour la location des salles de la Douane et caserne communale. A sa connaissance, ces augmentations sont appliquées alors qu'il n'y a pas eu de travaux significatifs réalisés dans ces salles. Plusieurs sociétés locales font part de leurs difficultés financières lorsqu'elles veulent organiser des lotos ou autres manifestations et les coûts de location deviennent un frein et finissent par se décourager. Comment la Municipalité justifie-t-elle ces hausses de tarifs et envisage-t-elle aujourd'hui de proposer des prix plus accessibles aux membres des sociétés locales et aux habitants de Moudon afin de soutenir concrètement la vie associative et le dynamisme local ?

Le Municipal Roger Müller rappelle quand même la gratuité une fois l'an pour les associations et informe que les tarifs sont en révision en particulier pour les salles de la Douane et la caserne communale. La Municipalité regarde un peu les tarifs pratiqués ailleurs dans le Canton et va revoir ces tarifs prochainement.

Monsieur Jeremy Contomanolis remercie la Municipalité et prend note de ses engagements concernant les tarifs de location pour les salles concernées.

Madame Nicole Scheidt ne trouve pas très correct que le Municipal Jean-Philippe Steck ne lui ait pas envoyé les modifications sur le rapport de commission concernant le préavis 100/26 avant la séance du Conseil. Elle lui demande donc de lui envoyer les corrections par mail afin de mettre son rapport au propre qu'elle puisse le transmettre à la Présidente.

Madame Laetitia Seitenfus demande au Municipal Raphaël Tatone s'il a une réponse à la suite de son intervention lors du Conseil du 9 décembre dernier concernant la consommation d'eau pour le terrain de foot à Moudon.

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond que la Municipalité est en pleine réflexion ces temps sur le sujet et ne peut donc pas donner de réponse maintenant.

Madame Laetitia Seitenfus demande s'il y a la possibilité de réfléchir à la récupération d'eau pluviale ou autre ?

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond que la Municipalité a réfléchi et la récupération d'eau est prévue et servira pour l'arrosage des terrains.

Monsieur Ivo Marques relève que ça fait cinq ans qu'il est conseiller communal et voudrait apporter un message de ce qu'il a pu constater et cite :

Les objets que nous traitons aujourd'hui, qu'ils concernent la mobilité, l'aménagement du territoire ou nos infrastructures nous parlent tous d'une même chose : la manière dont notre commune prépare son avenir.

Sur le fond, je crois que nous pouvons le dire clairement : la direction prise est la bonne. Nous allons vers une ville plus compacte, mieux reliée à ses transports publics, plus attentives à la mobilité douce, à la transition énergétique et à la qualité des espaces publics. Ces orientations sont nécessaires et notre groupe les soutient.

Mais au-delà des objectifs, une question essentielle se pose, comment ces projets sont-ils conduits ? Autrement dit, la question n'est plus seulement celle de la vision mais aussi celle de la gouvernance.

Nous voyons aujourd'hui des projets ambitieux, parfois complexes, impliquant des acteurs externes, des contraintes techniques et des investissements conséquents. Dans ce contexte, le rôle de la Commune ne se limite plus à fixer des objectifs, elle doit aussi anticiper les risques, exiger des études solides et maîtriser la conduite des projets.

Lorsque le périmètre est bien maîtrisé et que les objectifs sont clairs, nous constatons que la Commune est capable d'agir de manière efficace et cohérente, avec des résultats concrets et sans mauvaises surprises. Ceci démontre que la compétence est là, mais qu'elle doit être systématisée.

Ce que nous voulons éviter, c'est que la politique du fait accompli devienne la norme. Il n'est pas normal que des difficultés prévisibles soient traitées après coup. Cette manière de procéder n'est ni saine pour la démocratie locale, ni compatible avec une gestion durable des finances publiques. Et j'aimerais insister sur un point : la durabilité ne se limite pas aux objectifs environnementaux. Elle concerne aussi la manière dont nous planifions, pilotons et réalisons nos projets. Une politique durable est aussi une politique qui tient dans le temps, financièrement, techniquement et institutionnellement.

En ces temps critiques pour la démocratie, le rôle du Conseil communal est central. Il ne s'agit pas de freiner les projets, mais de poser un cadre exigeant, de demander de la transparence et de s'assurer que les moyens engagés sont à la hauteur des objectifs affichés. En résumé, le message des Vert-e-s est simple : nous soutenons une vision ambitieuse pour notre Commune, mais cette ambition doit s'accompagner d'une gouvernance rigoureuse et durable.

Le Municipal Roger Müller informe que le 13 et 14 juin prochain, pendant le FestiMusiques, Moudon va fêter le 40^{ème} anniversaire du Jumelage avec Mazan. Il lance un appel afin de trouver des personnes ou des familles qui pourraient accueillir les amis mazanais pour une nuit. Les repas seront préparés dans le cadre du jumelage. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par mail auprès du Municipal Müller en précisant bien le nombre de personnes qu'elles pourraient accueillir.

Madame Laetitia Seitenfus informe qu'elle a eu connaissance d'études paysagères par des étudiant-es de l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture). Dans le cadre d'un accord entre la Haute école, le Canton et la Commune, un atelier a débuté. Leurs travaux portent sur l'étude d'aménagements paysagers dans plusieurs périmètres moudonnois, dont celui de la Ville-Haute. Il est donc possible que la population croise ces équipes lors de leurs activités sur le territoire communal. Est-ce que la Commune peut communiquer des informations à ce sujet ?

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que c'est un projet piloté par le Canton. Les résultats ne sont pas encore connus. Le Municipal Steck a la possibilité d'envoyer, via la Présidente du Conseil, la page qui concerne Moudon. Il encourage les gens à aller visiter le site mais il n'appartient pas à la Municipalité de communiquer sur ce projet.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h34, la Présidente clôt la séance du Conseil communal et remercie les membres du Conseil pour leur attention.

Conseil communal de Moudon

La Présidente :

La Secrétaire :

Elsa Bonhert Deprez

Nicole Wyler